



Avec le soutien de :  
**Mathilde COR**  
 TennisWoman de haut niveau  
 (championne du monde universitaire 2010 ; Champ. de France universitaire 2010 ; Quadruple champ. de France grandes écoles)

**A l'occasion de la course, la Foulée de Gréasque soutient**  
**P.E.M.A**  
**PRENDRE UN ENFANT PAR LA MAIN**  
**1 € par coureur inscrit reversé pour l'achat de matériel pédagogique**



Une ECOLE associative, dans le respect de leur « différence »

A Gréasque, structure spécialisée MONTESSORI avec prise en charge thérapeutique, pour enfants de 6 à 12 ans en retard global avec troubles du développement.

**Une cordée pour réussir**  
 Mathilde, Ingénieur INSA de Lyon soutient avec nous le projet de l'école PEMA de Gréasque.

Règlement de l'épreuve – « La Ronde des Mineurs III » – Dimanche 13 mars 2011 à 10h00

- Article 1 : Le Parcours**  
 « La Ronde des Mineurs » est une course pédestre nature à allure libre organisée par l'association « La Foulée de Gréasque » avec le concours de la municipalité de Gréasque, sur roulo et sentiers en forêt. La distance a été mesurée à 12,4 km. Le balisage est de type cross avec rubalise rouge et blanc, marquages au sol. Sur le parcours se trouve un décompte tous les KM jusqu'à l'arrivée. Parcours visible sur [www.fouleedegreasque.fr](http://www.fouleedegreasque.fr).
- Article 2 : Participants**  
 Cette 3ème édition est strictement limitée à 600 participants. Sont considérés comme participants les athlètes remplissant la condition de catégorie (article 4), munis d'une licence ou d'un certificat médical ou sa copie spécifiant l'absence de contre indication à la pratique d'athlétisme ou course à pied en COMPETITION, un exemplaire sera conservé par l'organisateur. Chaque athlète acceptant le présent règlement est considéré comme participant effectif lors du paiement du montant du droit d'inscription.
- Article 3 : Ravitaillement, Animation :**  
 Café, Thé à la remise des dossards. Ravitaillement liquide et glucose aux 5 et 10 km en forêt, Ravitaillement liquide, glucose, solide et « surprise » à l'arrivée. Animation festive au départ et à l'arrivée.
- Article 4 : Catégories**  
 Course ouverte aux catégories Cadet, junior, Espoir, Sénior, Vétéran 1 à 4. Une autorisation parentale est indispensable pour les moins de 18 ans.
- Article 5 : Départ et Arrivée**  
 Le départ est fixé à 10h00 le dimanche 13 mars 2011 sur le parking du puits Holy d'Oissel (Musée de la Mine de Gréasque). L'arrivée sera jugée devant le stade Municipal (Maison des Sportifs)
- Article 6 : Inscriptions**  
 Droits d'inscriptions fixés à 13 euros pour toute inscription par internet ou courrier avant le 12/03/2011 et 15 euros le jour de la course dans la limite des places disponibles. Les inscriptions se feront de préférence par les moyens modernes Internet [www.kms.fr](http://www.kms.fr) et bornes KMS dans magasins running, ou par téléphone. KMS : 08.92.68.33.13 (0,34€/min). Les inscriptions sont réputées définitives et non remboursables quel que soit le motif. Une assurance annulation est disponible pour toute inscription sur le site [www.kms.fr](http://www.kms.fr) (remboursement selon conditions de service KMS).  
 Compte tenu du nombre de participants limité à 600 pour cette 3ème édition, il est vivement conseillé de ne pas attendre le jour de la course pour s'inscrire.
- Article 7 : Dossards**  
 Les 600 dossards pourront être retirés chez notre partenaire KMS ou le matin de la course de 8h00 à 9h40 au Musée de la Mine, Puits Hély d'Oissel à Gréasque, lieu du départ de la course. Les dossards devront être fixés bien visibles (pensez à vos 4 épingles). Une permanence de retrait de dossards sera assurée le samedi 12 mars de 16h à 18h au musée de la mine.
- Article 8 : Commodité**  
 WC au départ et à l'arrivée. Douches à l'arrivée (stade municipal). Les lieux de départ et d'arrivée sont distants de 1 km. Une fourgonnette Vestiaire transportera les sacs des participants du départ à l'arrivée.
- Article 9 : Parking**  
 Les participants pourront garer leurs véhicules gratuitement sur les différents parkings de la commune de Gréasque.
- Article 10 : Récompenses**  
 A l'arrivée sera remis au 600 participants un sac récompense contenant t-shirts et cadeaux offerts par nos partenaires.  
 Coupe aux 3 premiers femme/homme de chaque catégorie. Coupe à la 1er Gréasqueenne et au 1er Gréasqueen.  
 Challenge du nombre (3 Clubs les plus représentés).
- Article 11 : Résultats**  
 Tout participant franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera ni classé ni chronométré. Chaque participant devra parcourir la totalité du parcours soit 12,4 km pour prétendre être classé. Des commissaires de course seront présents sur le parcours. Le chronométrage et le classement sont effectués par notre partenaire KMS. Les résultats seront affichés le jour de la course et publiés en ligne sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr) et par la suite sur [www.fouleedegreasque.fr](http://www.fouleedegreasque.fr).
- Article 12 : Sécurité**  
 Un médecin sera présent sur la ligne d'arrivée ainsi qu'une ambulance de la Croix Blanche avec secouristes. Des bénévoles signaleront l'ensemble des véhicules du Comité des fous et ses équipiers, présence de la police Municipale.  
 Une attention particulière est demandée aux participants « garder une distance de sécurité » avec les cavaliers (chevaux) qui ouvrent la course.
- Article 13 : Assurance**  
 La responsabilité civile de l'association organisatrice est couverte par une assurance n° 3285744M souscrite à la MAIF. L'organisateur et son assureur déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Il est conseillé à chaque participant d'avoir une assurance individuelle accompagnant généralement une licence sportive.
- Article 14 : Droit à l'image**  
 Le participant autorise l'organisateur et les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de la manifestation sportive, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.
- Article 15 : Litige**  
 La participation à cette 3ème édition strictement limitée à 600 participants implique la totale acceptation du présent règlement sans réserve ; Tout litige sera examiné par un jury souverain composé de l'adjoint aux sports de la mairie de Gréasque, du Président de l'association « La foulée de Gréasque » et d'un représentant départemental, régional ou national de la FFA.

## Bulletin d'inscription « La Ronde des Mineurs III » 3ème édition dimanche 13 mars 2011

**Possesseurs d'un Code KMS** ..... - .....

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Sexe :** M F

**Date naissance :** .... / ... / 19... **Nationalité :** .....

**Adresse :**  
 .....  
 .....  
 .....

**Type Licence : FFA – FSGT- FSCF- UFOLEP** **numéro :** .....

**Club :** .....

**Les participants doivent joindre une copie de leur licence ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en COMPETITION ou athlétisme en COMPETITION, datant de moins d'un an.**

**Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription et reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course.**

**Date** / / 2011 **Signature :**

**Si vous souhaitez recevoir les photos de la course et des informations de la Foulée de Gréasque, veuillez indiquer votre email :**

.....@.....

**Autorisation parentale pour les moins de 18 ans :**

**Je soussigné (NOM/Prénom) :** ..... **représentant légal**

**Autorise mon enfant (NOM/Prénom) .....**  
**à participer à la course pédestre,**  
**et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou futur.**

**Date** / / 2011 **Signature :**

**Paiement à l'inscription**  
 - **Droits d'inscription : 13 euros jusqu'au 12/03/2011 et 15 euros le matin de la course (8h00-9h30) – dans la limite de 600 dossards disponibles. 1€ reversé par coureur à l'école PEMA pour l'achat de matériel pédagogique.**  
 - **Paiement électronique par carte bancaire sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr), ou chèques à l'ordre « La Foulée de GREASQUE » adressé à La Foulée de Gréasque - 18 chemin Bellevue - 13850 Gréasque, ou espèces, dans la limite des places disponibles.**  
 - **Assurance annulation possible uniquement sur le site KMS. Remboursement suivant conditions service KMS.**